

**Centre Communal d'Action Sociale de**  
**SCHERWILLER**

**Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration**  
**du 30 novembre 2022**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Convocation des membres du Conseil d'Administration le 09 novembre 2022
- Publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour le 22 novembre 2022
- Publication sur le site internet de la Commune de l'ordre du jour rectificatif le 28 novembre 2022

La séance est ouverte à 18 heures 30 par Monsieur Olivier SOHLER, Président, en présence de Mesdames Régine DIETRICH, Claudine GUILLEMIN, Christelle HIRSCHMANN, Karine VOGELISEN, et Messieurs Maurice GOETTELMMANN, Jean-Philippe HIHN, Albert MARCOT, membres du C.C.A.S.

Étaient absents et excusés :

- Monsieur Marc HEIMBURGER, Vice-Président,
- Madame Clémentine JEHL,
- Madame Manon WOTOWIEC,
- M. Charles SITZENSTUHL, représentant la Collectivité européenne d'Alsace.

Étaient absents :

- Madame Stéphanie HUSSER,
- Monsieur Jean-Marie RICHTER.

Mme Clémentine JEHL a donné procuration à Mme Régine DIETRICH

Mme Manon WOTOWIEC a donné procuration à M. Olivier SOHLER.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité Mme Régine DIETRICH secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022.

2. Finances :
  - 2.1 Budget général du CCAS : budget supplémentaire 2022
  - 2.2 Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M 57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023
  - 2.3 Budget annexe : DM n°1 section de fonctionnement
3. Personnel :
  - 3.1 Création d'un poste d'infirmière en soins généraux de classe normale - ETP 0.8 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023
  - 3.2 Création d'un poste d'infirmière en soins généraux de classe normale – ETP 0.7 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023
  - 3.3 Création d'un poste d'infirmière en soins généraux de classe normale à temps plein à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022
  - 3.4 Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
  - 3.5 Création d'un emploi d'aide-soignant de classe normale à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022
4. Cadeau de Noël des résidents
5. Cadeau de fin d'année en faveur du personnel
6. Constitution d'un groupement de commande portant sur la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement des marchés d'assurances et de Conseils en assurances
7. Divers

## DECISIONS

<b>1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022.</b>	Adopté à la majorité – 1 abstention
---	-------------------------------------

<b>2. Finances</b>	
2.1 Budget général du CCAS : budget supplémentaire 2022	Adopté à l'unanimité
2.2 Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M 57 au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Adopté à l'unanimité
2.3 Budget annexe : DM n°1 section de fonctionnement	Adopté à l'unanimité

<b>3. Personnel</b>	
3.1 Création d'un poste d'infirmière en soins généraux de classe normale - ETP 0.8 à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Adopté à l'unanimité
3.2 Création d'un poste d'infirmière en soins généraux de classe normale – ETP 0.7 à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Adopté à l'unanimité
3.3 Création d'un poste d'infirmière en soins généraux de classe normale à temps plein à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2022	Adopté à l'unanimité
3.4 Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Adopté à l'unanimité

3.5 Création d'un emploi d'aide-soignant de classe normale à temps complet à partir du 1 <sup>er</sup> décembre 2022	Adopté à l'unanimité
<b>4. Cadeau de Noël des résidents</b>	Adopté à l'unanimité
<b>5. Cadeau de fin d'année en faveur du personnel</b>	Adopté à l'unanimité
<b>6. Constitution d'un groupement de commande portant sur la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement des marchés d'assurances et de Conseils en assurances</b>	Adopté à l'unanimité

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022.

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022, préalablement diffusé est approuvé à la majorité et une abstention (Mme Christelle HIRSCHMANN s'abstient, n'ayant pas été présente à la réunion du 28 septembre).

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt	Absent			
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMAANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle					X
HUSSER Stéphanie		Absente			
JEHL Clémentine		Par procuration à R. DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
RICHTER Jean-Marie		Absent			
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon		Par procuration à O. SOHLER	X		

## 2. Finances

### 2.1. Budget général du CCAS – Budget supplémentaire 2022

Le projet de budget supplémentaire est présenté par Mme Régine DIETRICH :

#### ▪ FONCTIONNEMENT

Dépenses : 11 318,45 Euros  
 Recettes : 11 318,45 Euros  
 Excédent : ./.

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : [mairie@scherwiller.fr](mailto:mairie@scherwiller.fr)

▪ **INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 9 768,00 Euros  
Recettes : 9 768,00 Euros  
Excédent : ./.

Mme R. DIETRICH évoque le montant de 1 900 € qui correspond aux frais d'obsèques réglés il y a plusieurs années et qui apparaissent encore dans le budget.

Mme C. HIRSCHMANN suggère de prendre contact avec le notaire pour récupérer ces fonds. Le Président répond qu'il n'est pas connu et que depuis tout ce temps la succession est forcément déjà réglée. Des courriers avaient été envoyés en son temps, restés sans réponse.

M. A. MARCOT demande s'il n'est pas possible d'envoyer un huissier. Le Président propose de refaire le point en Mairie avec un nouvel envoi de courrier, complété par le mandatement d'un d'huissier.

Mme R. DIETRICH demande également de réfléchir aux subventions destinées aux associations. Elle propose d'augmenter le montant des subventions au regard de ce que font d'autres communes.

M. J-P HIHN demande s'il n'est pas possible de privilégier les associations locales.

A Mme K. VOGELISEN qui demande si nous avons des retours de ces associations, Mme R. DIETRICH répond qu'elles ont toutes envoyé un courrier de remerciements.

Le Président demande à Mme R. DIETRICH de se renseigner sur ce que font les autres communes pour prendre une décision future par rapport aux subventions à allouer l'an prochain.

Il est demandé au Conseil d'Administration,

**D'APPROUVER** le budget supplémentaire 2022, comme ci-dessus présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

**APPROUVE** le budget supplémentaire 2022, comme ci-dessus présenté.

**ADOpte A l'UNANIMITE**

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt	Absent			
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie		Absente			
JEHL Clémentine		Par procuration à R. DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
RICHTER Jean-Marie		Absent			
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon		Par procuration à O. SOHLER	X		

## 2.2. Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023

POUR LE BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Rapporteur : Olivier SOHLER Président

Le Conseil Municipal de la Commune lors de sa séance du 27 octobre 2022 a adopté la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter 1<sup>er</sup> janvier 2023. En conséquence il y a obligation pour le CCAS d'adopter pour le budget principal le changement de nomenclature à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente applicable au secteur public local.

Instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités (Régions, Départements, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Communes et CCAS). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux Régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires, plus de clarté ainsi qu'une meilleure lisibilité.

Ainsi,

- **En matière de fongibilité des crédits** : faculté pour le Conseil d'Administration de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Le Président informera alors l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;
- **En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues** : vote par le Conseil d'Administration d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections ;
- **Le périmètre de cette nouvelle norme comptable** est celui des budgets gérés selon la norme M14, soit pour la Centre Communal d'Action Sociale de SCHERWILLER, son budget principal.  
A titre d'information, le budget annexe relatif au budget de l'EHPAD conserve la nomenclature M22 et n'est pas concerné par ce changement de nomenclature.

Une généralisation de la M57 à toutes les collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Président précise que la Commune a fait le choix d'opter pour la M57 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, afin d'anticiper les éventuels problèmes.

La modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire.

La Commune ayant opté pour la M57 développée correspondant à des comptes un peu plus détaillés par rapport à la M57 abrégée, il y a obligation pour le CCAS d'opter obligatoirement à la M57 développée.

La mise en application de la M57 permettra d'expérimenter également le Compte Financier Unique (CFU) qui remplacera le Compte Administratif et le Compte de Gestion.

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

**VU** l'article 106III de la loi n° 2015-991 du 7 août portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

**VU** l'avis du comptable public en date du 19 octobre 2022 relatif à l'application anticipée du référentiel M 57 avec le plan comptable **développé** par le Centre Communal d'Action Sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**CONSIDERANT** que la Commune de Scherwiller, par délibération du Conseil Municipal du 27 octobre 2022, a adopté la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, et que cette norme comptable s'appliquera également au CCAS, budget principal, il est demandé au Conseil d'Administration, de bien vouloir :

**ADOPTER** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 avec le plan comptable **développé**, à compter **du 1<sup>er</sup> janvier 2023** ;

**PRECISER** que la nomenclature M57 s'appliquera au budget principal du CCAS ;

**DE MAINTENIR** le vote du budget par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun soit, un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;

**D'AUTORISER** le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

**D'AUTORISER** le Président à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

**ADOPTE** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 avec le plan comptable **développé**, à compter **du 1<sup>er</sup> janvier 2023** ;

**PRECISE** que la nomenclature M57 s'appliquera au budget principal du CCAS ;

**MAINTIENT** le vote du budget par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun soit, un vote au niveau du chapitre pour les sections

---

Siège : **Mairie de Scherwiller** – 1 place de la Libération – **67750 SCHERWILLER**

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : [mairie@scherwiller.fr](mailto:mairie@scherwiller.fr)

d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;

**AUTORISE**

le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

**AUTORISE**

le Président à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Procuration à</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt	Absent			
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie		Absente			
JEHL Clémentine		Par procuration à R. DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
RICHTER Jean-Marie		Absent			
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon		Par procuration à O. SOHLER	X		

**2.3. Budget annexe : DM n°1 section de fonctionnement**

Rapporteur : M. Olivier SOHLER Président

Comme chaque année, en fin d'exercice, nous sommes amenés à prendre une décision modificative pour le budget de fonctionnement. Cette année, elle est motivée essentiellement par :

- L'augmentation des intérêts des emprunts
- La nécessité de faire face à des congés maladies longs par des remplacements en conséquence
- L'augmentation du prix de l'énergie



Raison sociale :	RESIDENCE de L'ALUMNAT
FINESS ET :	670311756

**Compte de résultat prévisionnel principal/annexe non soumis à l'obligation d'équilibre - (Préciser la raison sociale de l'établissement ou du service)**

**Présentation des charges :**

		Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice N
		(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
<b>ACHATS</b>					
<b>ACHATS</b>					
601/602/	Achats stockés et variation des stocks				0,00 €
603					
606	Achats non stockés de matières et fournitures	147 350,00 €			147 350,00 €
607	Achats de marchandises				0,00 €
709	Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement				0,00 €
713	Variation des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)				0,00 €
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>					
6111	Sous-traitance, prestations à caractère médical	3 000,00 €			3 000,00 €
6112	Sous-traitance, prestations à caractère médico-social				0,00 €
6118	Sous-traitance, autres prestations de service				0,00 €
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>					
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel (autres que c/624c)				0,00 €
6242	Transports d'usagers				0,00 €
625	Déplacements, missions et réceptions	1 700,00 €			1 700,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	10 500,00 €			10 500,00 €
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	27 200,00 €		3 498,00 €	30 698,00 €
6282	Prestations d'alimentation à l'extérieur	198 000,00 €			198 000,00 €
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur				0,00 €
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur				0,00 €
6287/	Divers - Remboursements de frais et autres	15 100,00 €			15 100,00 €
6288					
<b>TOTAL GROUPE I</b>		<b>402 850,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 498,00 €</b>	<b>406 348,00 €</b>
<b>GROUPE II : CHARGES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>					
		Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice N
		(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
621	Personnel extérieur à l'établissement	18 933,22 €			18 933,22 €
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 876,12 €			9 876,12 €
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)				0,00 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	48 375,36 €			48 375,36 €
641	Rémunérations du personnel non médical	946 193,44 €		10 000,00 €	956 193,44 €
642	Rémunérations du personnel médical				0,00 €
643	Rémunération du personnel handicapé				0,00 €
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	342 023,83 €			342 023,83 €
646	Personnes handicapées				0,00 €
647	Autres charges sociales	9 914,07 €			9 914,07 €
648	Autres charges de personnel				0,00 €
<b>TOTAL GROUPE II</b>		<b>1 375 316,04 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>1 385 316,04 €</b>
<b>GROUPE III : CHARGES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>					
		Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice N
		(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
612	Redevances de crédit-bail				0,00 €
613	Locations	15 000,00 €			15 000,00 €
614	Charges locatives et de copropriété				0,00 €
615	Entretien et réparations	57 000,00 €			57 000,00 €
616	Primes d'assurances	33 766,25 €			33 766,25 €
617	Etudes et recherches				0,00 €
618	Divers	12 585,80 €			12 585,80 €
623	Information, publications, relations publiques	500,00 €			500,00 €
627	Services bancaires et assimilés				0,00 €
635	Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)	1 000,00 €			1 000,00 €
637	Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)	9 000,00 €			9 000,00 €

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : [mairie@scherwiller.fr](mailto:mairie@scherwiller.fr)



**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs			0,00 €
653	Contribution versée au groupement hospitalier de territoire			0,00 €
654	Pertes sur créances irrécouvrables			0,00 €
655	Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			0,00 €
657	Subventions			0,00 €
658	Charges diverses de gestion courante			0,00 €

**CHARGES FINANCIERES**

66	Charges financières	38 210,54 €	15 000,00 €	53 210,54 €
----	---------------------	-------------	-------------	-------------

**CHARGES EXCEPTIONNELLES**

671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			0,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (établissements publics)			0,00 €
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			0,00 €
678	Autres charges exceptionnelles			0,00 €

**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS**

6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	202 415,00 €		202 415,00 €
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir			0,00 €
6815	Dotations aux provisions des charges d'exploitation			0,00 €
6816	Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			0,00 €
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants			0,00 €
686	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions : charges financières			0,00 €
6871	Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations			0,00 €
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires			0,00 €
68741	Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR			0,00 €
68742	Dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			0,00 €
68746	Dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (établissements privés)			0,00 €
68748	Autres			0,00 €
6876	Dotations aux dépréciations exceptionnelles			0,00 €
689	Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)			0,00 €

<b>TOTAL GROUPE III</b>	<b>369 477,59 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>384 477,59 €</b>
-------------------------	---------------------	---------------	--------------------	---------------------

<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 147 643,63 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>28 498,00 €</b>	<b>2 176 141,63 €</b>
--------------------------	-----------------------	---------------	--------------------	-----------------------

<b>EXCEDENT PREVISIONNEL</b>	<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
------------------------------	---------------	--	--	---------------

<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE</b>	<b>2 147 643,63 €</b>			<b>2 176 141,63 €</b>
--	-----------------------	--	--	-----------------------

Présentation des produits :

**● GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION**

	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice N
	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
731	Produits à la charge de l'assurance maladie (hors EHPAD) (autres que o/731224 et o/7312132)			0,00 €
731224/ 7312132	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF			0,00 €
732	Produits à la charge de l'Etat			0,00 €
733	Produits à la charge du département (hors EHPAD) - autres que o/733222 -			0,00 €
733222	Prise en charge au titre des dispositions de l'article L.242-4 du CASF			0,00 €
734	Produits à la charge de l'usager (hors EHPAD)			0,00 €
7351	Produits des EHPAD à la charge de l'assurance maladie	787 977,63 €	15 000,00 €	802 977,63 €
7352	Produits des EHPAD à la charge du département	237 230,00 €		237 230,00 €
7353	Produits des EHPAD à la charge de l'usager	1 038 961,75 €		1 038 961,75 €
7358	Produits des EHPAD à la charge d'autres financeurs			0,00 €
738	Produits à la charge d'autres financeurs			0,00 €
<b>TOTAL GROUPE I</b>	<b>2 064 169,38 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>2 079 169,38 €</b>

<b>GRUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION</b>				
	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice N
	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
70	Produits (autres que forfaits journaliers et participations ci-dessous : c/70821, 70822 et 72823)	4 720,75 €		4 720,75 €
70821	Forfaits journaliers			0,00 €
70822	Participations des personnes handicapées prévues au 4 <sup>e</sup> alinéa de l'article L. 242-4 du CASF			0,00 €
70823	Participations aux frais de repas et de transport dans les ESAT			0,00 €
71	Production stockée			0,00 €
72	Production immobilisée			0,00 €
74	Subventions d'exploitation et participations	19 000,00 €		19 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	12 555,50 €		12 555,50 €
603	Variation des stocks (en recettes)			0,00 €
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats			0,00 €
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs			0,00 €
629	Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs			0,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical			0,00 €
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical			0,00 €
6439	Remboursements sur rémunérations des personnes handicapées			0,00 €
6459/69/79	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et sur autres charges sociales			0,00 €
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activité			0,00 €
6811	Intérêts des emprunts et dettes - en recettes - (hors établissements publics)			0,00 €
<b>TOTAL GROUPE II</b>		<b>36 276,25 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 504,00 €</b>
<b>GRUPE III : PRODUITS FINANCIERS, PRODUITS EXCEPTIONNELS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES</b>				
	Dernier EPRD exécutoire Exercice N (*)	Virement de crédits	Décision modificative	Total Exercice N
	(1)	(2)	(3)	(1)+(2)+(3) = (4)
76	Produits financiers			0,00 €
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 994,00 €	3 994,00 €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance			0,00 €
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			0,00 €
777	Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	47 198,00 €		47 198,00 €
778	Autres produits exceptionnels (autres que c/7781)			0,00 €
7781	Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat			0,00 €
<b>AUTRES PRODUITS</b>				
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			0,00 €
7815	Reprises sur provisions d'exploitation			0,00 €
7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			0,00 €
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants			0,00 €
786	Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)			0,00 €
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires			0,00 €
78741	Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement			0,00 €
78742	Reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			0,00 €
78746	Reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif (établissements privés)			0,00 €
78748	Autres			0,00 €
7876	Reprises sur dépréciations exceptionnelles			0,00 €
789	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (établissements privés)			0,00 €
79	Transferts de charges			0,00 €
<b>TOTAL GROUPE III</b>		<b>47 198,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 994,00 €</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>2 147 643,63 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>28 498,00 €</b>
<b>DEFICIT PREVISIONNEL</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL/ANNEXE</b>		<b>2 147 643,63 €</b>		<b>2 176 141,93 €</b>
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (déficits)				0,00 €
Résultats antérieurs repris dans le cadre de la tarification (excédents)				0,00 €

**Tableau de financement prévisionnel**

Ressources		Réalisé N-1	Dernier EPRD exécutoire Année N	EPRD modifié
N° de comptes	Libellés			
	<b>Capacité d'autofinancement</b>	242 995,01 €	155 217,00 €	155 217,00 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves (sauf 106)	10 211,94 €		
13	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables (sauf 139)			
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées	29 100,00 €	25 800,00 €	25 800,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)			
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif		0,00 €	0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)			
	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	282 306,95 €	181 017,00 €	181 017,00 €
	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>	0,00 €	40 783,00 €	40 783,00 €
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	282 306,95 €	221 800,00 €	221 800,00 €

Emplois		Réalisé N-1	Dernier EPRD exécutoire Année N	EPRD modifié
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement		0,00 €	0,00 €
10	Fonds associatifs, apports, dotations et réserves sans droit de reprise (réduction) (2)			
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées	151 390,61 €	137 673,47 €	137 673,47 €
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)			
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	72 312,67 €	84 126,53 €	84 126,53 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions			
	- dont installations techniques, matériel et outillage	72 312,67 €	84 126,53 €	84 126,53 €
	- dont autres immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)			
	<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	223 703,28 €	221 800,00 €	221 800,00 €
	<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	58 603,67 €	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	282 306,95 €	221 800,00 €	221 800,00 €

(1) : Anticipé pour les EPRD établis au 31 octobre N-1

(2) : ESSMS privés seulement

(3) : ESSMS publics seulement

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré a approuvé cette décision modificative.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt	Absent			
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie		Absente			
JEHL Clémentine		Par procuration à R. DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		

**Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER**

**☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : [mairie@scherwiller.fr](mailto:mairie@scherwiller.fr)**

RICHTER Jean-Marie		Absent			
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon		Par procuration à O. SOHLER	X		

### 3. Personnel

Pour l'ensemble des délibérations à prendre pour le personnel, le Président précise qu'il ne s'agit pas de création de poste mais simplement de permettre aux personnes, qui remplacent des titulaires en détachement ou en disponibilité, de continuer à exercer au sein de l'établissement.

#### 3.1. Création d'un poste d'IDE en soins généraux de classe normale à temps non complet (0.8ETP)

##### Rapporteur : M. Olivier SOHLER Président

Suite au renouvellement de détachement d'une infirmière, il nous faut créer un poste pour la remplacer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide la création d'un emploi permanent d'infirmière en soins généraux de classe normale à temps non complet à raison de 28/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

#### ADOpte A L'UNANIMITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt	Absent			
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie		Absente			
JEHL Clémentine		Par procuration à R. DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
RICHTER Jean-Marie		Absent			
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon		Par procuration à O. SOHLER	X		

### 3.2.Création d'un poste d'IDE en soins généraux de classe normale à temps non complet (0.7ETP)

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER Président**

Suite au renouvellement de détachement d'une infirmière et pour compléter l'équipe, il nous faut créer un poste à 0.7 ETP pour pourvoir à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide la création d'un emploi permanent d'Infirmière en soins généraux de classe normale à temps non complet à raison de 24.5/35e à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53

**ADOpte A L'UNANIMITE**

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt	Absent			
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie		Absente			
JEHL Clémentine		Par procuration à R. DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
RICHTER Jean-Marie		Absent			
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon		Par procuration à O. SOHLER	X		

### 3.3.Création d'un poste d'IDE en soins généraux de classe normale à temps plein

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER Président**

Suite au renouvellement de disponibilité de la première infirmière coordinatrice en date de notre établissement, il nous faut créer le poste pour pourvoir à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide la création d'un emploi permanent d'Infirmière en soins généraux de classe normale à temps plein pour une durée d'une année à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire; sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53

**ADOpte A L'UNANIMITE**



NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt	Absent			
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie		Absente			
JEHL Clémentine		Par procuration à R. DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
RICHTER Jean-Marie		Absent			
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon		Par procuration à O. SOHLER	X		

### 3.4. Création d'un emploi d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet,

#### Rapporteur : M. Olivier SOHLER Président

Le contrat de notre agent technique arrive à échéance au 31/12/2022.

Il nous faut créer un emploi pour poursuivre la mission d'entretien du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 17.5/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération d'adjoint technique territorial.

#### ADOpte A L'UNANIITE

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt	Absent			
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie		Absente			
JEHL Clémentine		Par procuration à R. DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
RICHTER Jean-Marie		Absent			
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon		Par procuration à O. SOHLER	X		

### 3.5. Création d'un emploi d'aide-soignant de classe normale à temps complet.

**Rapporteur : M. Oliver SOHLER Président**

Pour faire suite au renouvellement de disponibilité d'une aide-soignante, il nous faut créer ce poste pour pourvoir à son remplacement

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide la création d'un emploi d'aide-soignant de classe normale à temps complet en qualité de non titulaire à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n°84-53

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

#### **ADOpte A L'UNANIMITE**

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt	Absent			
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie		Absente			
JEHL Clémentine		Par procuration à R. DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
RICHTER Jean-Marie		Absent			
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon		Par procuration à O. SOHLER	X		

### 4. Cadeau de Noël des résidents

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER**

Comme chaque année, un cadeau de Noël sera offert aux Résidents de L'EHPAD la Résidence de l'Alumnat.

Après concertation entre l'Animatrice, les membres du CCAS et le personnel, le choix se porterait sur une eau de toilettes, des chocolats, une rose de Noël et des chaussettes.

Le budget est de 20 € par Résident.

Mme R. DIETRICH informe de la difficulté de trouver des chaussettes adaptées (il était prévu de fournir les résidents de l'Unité de Vie Protégée en chaussettes type antidérapantes avec picots).

Mme C. HIRSCHMANN dit en avoir vu au supermarché Leclerc.

Il est proposé au Conseil d'Administration,

Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER

☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : [mairie@scherwiller.fr](mailto:mairie@scherwiller.fr)



- de financer les cadeaux des Résidents ;
- d'autoriser le Président à engager la dépense.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ de financer les cadeaux des Résidents

FIXE le montant à 20 € par résident

AUTORISE Monsieur Olivier SOHLER, Président, à engager la dépense

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

<b>NOM – Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Procuration à</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt	Absent			
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie		Absente			
JEHL Clémentine		Par procuration à R. DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
RICHTER Jean-Marie		Absent			
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon		Par procuration à O. SOHLER	X		

## **5. Cadeau de fin d'année en faveur du personnel**

### **Rapporteur : M. Olivier SOHLER Président**

A l'occasion de la fête de Noël, les personnels de l'EHPAD la Résidence de l'Alumnat souhaiteraient faire un repas de fin d'année.

Le Président précise que le personnel avait organisé l'année dernière un repas au sein de la salle de restauration de l'EHPAD et qu'il souhaiterait reproduire ce moment qui fut très convivial et qui permettait à un maximum de personnels d'y participer.

Il est proposé au Conseil d'Administration,

- De financer le repas ;
- de fixer le montant de la participation par agent ;
- d'autoriser le Président à engager la dépense.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

ACCEPTE de financer le repas

FIXE la participation à 25 € par agent participant

AUTORISE Monsieur Olivier SOHLER, Président, à engager la dépense

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt	Absent			
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie		Absente			
JEHL Clémentine		Par procuration à R. DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
RICHTER Jean-Marie		Absent			
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon		Par procuration à O. SOHLER	X		

**6. Constitution d'un groupement de commande portant sur la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement des marchés d'assurances et de Conseils en assurances**

**Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Président**

Constitution d'un groupement de commandes portant sur la passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement des marchés d'assurance et de conseils en assurances entre la Communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Sélestat, la Commune de Baldenheim, la Commune de Dieffenthal, la Commune d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, la Commune de La Vancelle, la Commune d'Orschwiller, la Commune de Scherwiller et l'EHPAD de Scherwiller.

Un groupement de commandes avait été précédemment constitué entre la Communauté de Communes de Sélestat et la Commune de Sélestat en matière d'assurance, ces contrats arrivent à échéance le 31 décembre 2023. Au vu des économies engendrées par cette mutualisation des besoins, certaines communes de la Communauté de Communes de Sélestat ont manifesté le souhait d'adhérer au prochain groupement de commandes.

L'objet de ce groupement est donc de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage qui sera en charge de l'étude des contrats existants dans les différentes collectivités, le renouvellement des contrats d'assurances et de la mission de conseil en assurance.

Le marché sera un accord-cadre mono attributaire à bons de commande.

L'intérêt de cette démarche est de trois ordres :

---

**Siège : Mairie de Scherwiller – 1 place de la Libération – 67750 SCHERWILLER**

**☎ : 03 88 58 33 33 – Fax : 03 88 82 71 74 – E-mail : [mairie@scherwiller.fr](mailto:mairie@scherwiller.fr)**

- économique : faire bénéficier aux membres du groupement des prix plus intéressants,
- fonctionnel : simplifier le processus d'acquisition de ces prestations de services,
- communautaire : rapprocher les façons de travailler, se grouper autour d'un projet structurant et solidaire dans une optique partenariale.

La Communauté de Communes de Sélestat sera le coordonnateur de ce groupement de commandes. La convention constitutive de groupement de commande jointe à la présente délibération définit notamment les modalités d'organisation de ce groupement de commande, le rôle du coordonnateur, les droits et obligations des parties.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver la constitution d'un groupement de commandes portant sur le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

**VU** Le Code de la Commande Publique ;

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1414-3 ;

**VU** Les crédits inscrits au budget primitif 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

- |                        |  |
|------------------------|--|
| <b>D'APPROUVER</b>     | la constitution d'un groupement de commandes portant sur le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en charge du renouvellement des marchés d'assurances et de conseil en assurance constitué avec la Communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Sélestat, la Commune de Baldenheim, la Commune de Dieffenthal, la Commune d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, la Commune de La Vancelle, la Commune d'Orschwiller, la Commune de Scherwiller et l'EHPAD de Scherwiller ; |
| <b>D'APPROUVER</b>     | le projet de convention constitutive de groupement de commandes joint à la présente délibération ;   |
| <b>D'APPROUVER</b>     | la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc du groupement de commandes composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ;  |
| <b>DE PRENDRE ACTE</b> | que cette CAO est Présidée par le représentant du Président à la CAO du coordonnateur ;  |
| <b>DE DESIGNER</b>     | Mme Christelle HIRSCHMANN membre ayant voix délibérative comme membre titulaire de la CAO de groupement de commandes et M. Maurice GOETTELMANN membre ayant voix délibérative de la CAO de groupement comme suppléante.  |

**D'AUTORISER**

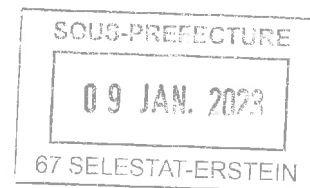
le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes et tous actes administratifs y afférents.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

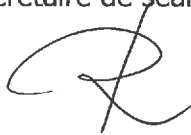
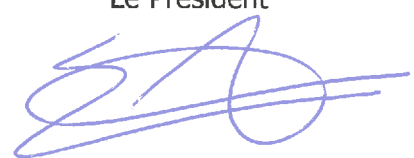
NOM – Prénom	Fonction	Procuration à	Pour	Contre	Abstention
SOHLER Olivier	Président		X		
HEIMBURGER Marc	Vice-Prdt	Absent			
DIETRICH Régine			X		
GOETTELMANN Maurice			X		
GUILLEMIN Claudine			X		
HIHN Jean-Philippe			X		
HIRSCHMANN Christelle			X		
HUSSER Stéphanie		Absente			
JEHL Clémentine		Par procuration à R. DIETRICH	X		
MARCOT Albert			X		
RICHTER Jean-Marie		Absent			
VOGELEISEN Karine			X		
WOTOWIEC Manon		Par procuration à O. SOHLER	X		

**7. Divers :**

- La banque alimentaire :
  - La collecte s'est déroulée samedi 26 novembre
  - Mme R. DIETRICH remercie Mmes C. HIRSCHMANN et K. VOGELISEN pour leur aide
  
- Fête de Noël des anciens de la Commune
  - La fête est prévue le samedi 10 décembre à partir de midi
  - Actuellement 156 personnes s'y sont inscrits – la clôture des inscriptions est fixée au 02/12
  - Il y aura 18 personnes pour servir
  
- Repas de Noël des Résidents à L'EHPAD :
  - Il aura lieu jeudi 15 décembre à midi
  - Les membres du CA sont invités – la présence est à confirmer auprès du Directeur (un rappel sera envoyé aux absents)



Le Président remercie l'ensemble des participants à cette réunion et clôt la séance à 19h40.

<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER le 30 novembre 2022 La Secrétaire de séance</p>  <p>Régine DIETRICH</p>	<p>Pour extrait conforme SCHERWILLER le 30 novembre 2022 Le Président</p>  <p>Olivier SOHLER</p>
---	--

